CONSEIL COMMUNAL

Extrait du procès-verbal du conseil communal de Puidoux
Séance du 1er octobre 2026

Présidence : M. Jean-Bernard Chevalley

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

Vu le préavis municipal n° 05-2026 du 1er septembre 2026 relatif à l'arrêté d'imposition 2027

Ouï le rapport de la Commission de gestion-finances ;

Vu que cet objet figure à l'ordre du jour.

DECIDE

Sous réserve des dispositions légales nouvelles

D'ADOPTER

L'Arrêté d'imposition pour l'année 2027 sur la base du préavis municipal n° 05-2026 et du taux actuel du coefficient de l'impôt communal de 68.50 % de l'impôt cantonal de base.

APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Jean-Bernard Chevalley

CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

La Secrétaire

Annick Vouilloz